



**BNP PARIBAS**  
**FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Emprunt obligataire



7 ans (sauf remboursement anticipé)



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance en 2020



Coupon annuel de 3,75% (brut)  
Rendement actuariel de 3,444% (brut)



Profil neutre à dynamique



Coupons soumis au précompte mobilier

**UCB, entreprise biopharmaceutique mondiale, émet des obligations en euro (ci-après, les Obligations).**

Ces Obligations sont des instruments de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à verser annuellement un coupon et à rembourser le capital à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

Ces Obligations sont destinées aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leur situation financière, de leurs connaissances et de leur expérience, (i) le potentiel (notamment via une compréhension de l'évolution du prix de marché des Obligations en fonction notamment de la durée et de l'évolution des taux d'intérêt), et (ii) les termes et conditions et les risques repris dans le Prospectus.

### Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 7 ans (sous réserve de remboursement anticipé).
- ✓ Coupon annuel de 3,75% (brut), payable le 27 mars de chaque année.
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel brut (avant précompte mobilier et autres frais éventuels) est de 3,444% (dans l'hypothèse où les obligations sont conservées pendant 7 ans avec un remboursement au pair).

### Profil d'entreprise du groupe UCB

UCB ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique mondiale axée sur l'innovation, qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves.

Grâce à une approche véritablement centrée sur le patient et à une stratégie privilégiant deux domaines thérapeutiques – l'immunologie et le système nerveux central (SNC) –, UCB a réussi à évoluer au fil des ans pour offrir aux patients du monde entier **trois médicaments innovants**:

- Cimzia® (*certolizumab pegol*), traitement de la maladie de Crohn\* et de la polyarthrite rhumatoïde;
- Neupro® (*rotigotine*), traitement de la maladie de Parkinson et du syndrome des jambes sans repos;
- Vimpat® (*lacosamide*), comme traitement adjuvant de l'épilepsie.

### Autres produits importants d'UCB

- Keppra® (*levetiracetam*), pour le traitement de plusieurs types d'épilepsie, y compris des crises partielles;
- Xyzal® (*levocetirizine*) et Zyrtec® (*cetirizine*), antiallergiques leaders mondiaux, indiqués dans la rhinite allergique saisonnière, la rhinite allergique pérenne et l'urticaire chronique.

### Trois nouveaux médicaments potentiels

**prometteurs** sont en stade final de développement, la Phase 3. *Romosozumab* (anticorps de la sclérostine), une avancée potentielle visant à soigner les troubles de



Inspired by patients.  
Driven by science.

\* Cimzia® est approuvé aux États-Unis, au Brésil, en Suisse et en Russie pour le traitement de la maladie de Crohn.

perte osseuse, a débuté des essais de Phase 3 dans le traitement de l'ostéoporose postménopausale, en partenariat avec Amgen. *Epratuzumab*, traitement potentiel du lupus, et *Brivaracetam*, traitement de l'épilepsie, poursuivent tous deux leur développement en Phase 3.

### Activités de recherche et développement (R&D)

Le pipeline précoce d'UCB se concentre sur une nouvelle génération thérapeutique qui représente de véritables percées potentielles pour les patients souffrant de maladies graves. Forte de ses collaborations avec des universités et d'autres tiers éminents dans le domaine de la recherche, la société génère un pipeline riche de médicaments prometteurs et vise à devenir plus productif en R&D. Les activités de R&D sont regroupées sur deux sites: à Braine-l'Alleud (Belgique) et à Slough (Royaume-Uni), sites respectivement dédiés aux maladies du SNC et de l'immunologie.

En 2012, UCB a investi 890 millions EUR en R&D, ce qui représente 26% du chiffre d'affaires (contre 24% en 2011).

À fin 2012, UCB employait quelque 9.050 personnes réparties dans plus de 40 pays.

En 2012, son chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 3,4 milliards EUR et sa rentabilité sous-jacente (EBITDA récurrent), à 655 millions EUR. 37% des ventes mondiales du groupe UCB ont été réalisées aux États-Unis, 43% en Europe et 20% dans le reste du monde.

Source: UCB

### Aperçu des chiffres clés du groupe UCB

Les résultats annuels consolidés d'UCB pour l'année 2011-2012 sont repris dans le Prospectus de base. Vous trouverez ci-dessous les chiffres clés consolidés de l'Émetteur. Ces chiffres sont établis sous IFRS.

#### Chiffres clés consolidés

| En millions d'euros                                                                   | 2012  | 2011  |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| Chiffre d'affaires                                                                    | 3.462 | 3.246 |
| Marge brute                                                                           | 2.378 | 2.233 |
| EBIT (résultat d'exploitation)                                                        | 389   | 348   |
| Résultat net du groupe                                                                | 252   | 238   |
| Rentabilité sous-jacente (EBITDA récurrent)                                           | 655   | 687   |
| Total du passif et des capitaux propres                                               | 9.360 | 9.176 |
| Total des capitaux propres                                                            | 4.593 | 4.701 |
| Dette financière nette                                                                | 1.766 | 1.548 |
| Résultat de base par action (en EUR par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées) | 2,14  | 1,91  |

*Les états financiers consolidés de 2012 sont les premiers que le Groupe a établis conformément aux normes comptables IAS 19R. Par conséquent, les données financières de 2011 ont été redressées comme si l'IAS 19R avait toujours été appliquée.*

### Affectation du produit de l'offre

Le produit net de l'émission obligataire sera utilisé par l'Émetteur pour ses besoins généraux ainsi que pour refinancer des prêts et autres dettes dont certains ont été empruntés avec un terme à moins d'un an.



## Documentation

Le **Prospectus de base**, rédigé en anglais, a été approuvé le 6 mars 2013 par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA).

Ce Prospectus de base est également disponible en français. Le Prospectus est constitué du Prospectus de base et des **Conditions Définitives** de l'offre (ou Final Terms), rédigées en anglais (avec une traduction en français) et datées du 6 mars 2013 (ensemble le "**Prospectus**"). Des résumés spécifiques à l'émission sont disponibles en français et en néerlandais. Ces derniers sont une traduction du résumé spécifique à l'émission en anglais qui est annexé aux Conditions Définitives.

Le Prospectus de base, sa traduction en français, les Conditions Définitives, leur traduction en français, ainsi que les résumés spécifiques à l'émission en français et en néerlandais peuvent être obtenus gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au n° 02 433 41 31 ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions) et sur celui de l'Émetteur ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)).





## Principaux risques de cette émission

**Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est invité à lire attentivement le Prospectus et le résumé spécifiquement lié à l'émission et, plus particulièrement, la section intitulée "Risk factors" (pages 32 et suivantes du Prospectus de base). Ces facteurs de risque sont particulièrement pertinents pour une émission présentant une maturité longue de 7 ans.**

Ces Obligations sont soumises aux risques principaux suivants:

- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, le détenteur d'une Obligation supporte le risque de ne pas récupérer son capital la date d'échéance. Au 31 décembre 2012, l'Émetteur présentait une dette financière nette de 1.766 millions EUR (notamment sous la forme de crédits à moyen et long terme et de lignes de crédit à court terme), qui pourrait avoir un impact négatif sur sa solvabilité.
- **Risques financiers liés à l'Émetteur:** la capacité de remboursement de la dette de l'Émetteur dépend fortement de la bonne performance de ses opérations. L'Émetteur est une société holding avec relativement peu de revenus opérationnels. Il dépend donc largement des cash flows du Groupe UCB et des dividendes payés par ses filiales. Si les cash flow et/ou ressources financières de l'Émetteur sont insuffisants pour assurer les paiements périodiques de la dette, l'Émetteur pourrait être forcé de ralentir ou diminuer la recherche et développement, de céder des actifs, de restructurer ou refinancer sa dette ou d'augmenter son capital. L'Émetteur a une base de coûts fixes importante qui représente une grande proportion de ses coûts totaux. Une diminution des revenus pourrait donc avoir un impact significatif sur sa rentabilité. Une diminution de celle-ci pourrait à son tour avoir un impact négatif sur le résultat opérationnel de l'Émetteur ainsi que sur sa condition financière (et de celle du Groupe UCB).  
En cas de litige important lié à un produit du Groupe UCB, l'image négative qui en résulterait pourrait influencer négativement les revenus de l'Émetteur et/ou du Groupe UCB.
- **Risques liés au secteur d'activité:** Le Groupe UCB opère dans un secteur d'activité fortement concurrentiel. Il est en outre exposé à une dépendance à court terme à l'égard d'un nombre limité de produits (certains d'entre eux étant sujets à une variation saisonnière de la demande). Le dépôt et la protection de brevets sont essentiels pour la production et la commercialisation de produits pharmaceutiques. Les brevets assurent au Groupe UCB une exclusivité d'exploitation et lui permettent de réinvestir le produit des ventes dans la recherche et le développement. En outre, les tiers peuvent contester ou contourner les brevets détenus par le Groupe UCB. Le contentieux lié à la protection des brevets est coûteux et imprévisible. Par ailleurs, après l'expiration d'un droit de propriété intellectuelle ou lorsqu'un produit perd l'exclusivité, le propriétaire du produit anciennement breveté est susceptible de faire face à la concurrence accrue des produits génériques. Ceci entraînera une diminution du chiffre d'affaires et/ou une réduction des prix pratiqués par UCB, et pourra conduire à une réduction des bénéfices du Groupe UCB. L'Émetteur a conclu de nombreux partenariats. Il est exposé à une certaine dépendance vis-à-vis de ses partenaires en recherche et développement, de ses fabricants, et de ses fournisseurs.  
En tant qu'entreprise pharmaceutique, l'Émetteur s'expose aussi aux risques de responsabilité produit et est contraint d'innover en permanence pour répondre aux besoins du marché. Le développement de nouveaux produits est coûteux et il est possible que ces produits ne soient pas commercialisés (en raison d'un refus d'agrément par les autorités compétentes, d'essais cliniques insatisfaisants ou de manque d'efficacité) en dépit d'importants investissements. Par ailleurs, le secteur pharmaceutique étant fortement réglementé, les dispositions légales et réglementaires applicables peuvent évoluer dans un sens défavorable au Groupe UCB. Cet environnement engendre en outre des coûts élevés au niveau du Groupe UCB pour se conformer aux nombreuses réglementations (y compris les réglementations environnementales et les lois sur la sécurité et la santé).
- **Risque de remboursement anticipé:** les Obligations ont une durée attendue de 7 ans mais l'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un remboursement anticipé est possible dans certains cas, tels que résumés en page 5 de cette brochure. En particulier, l'Émetteur dispose de l'option de rembourser les Obligations à tout moment. Le rendement effectif dépendra de la date et du montant de remboursement. Le rendement actuariel brut de 3,444% (sur la base du prix d'émission de 101,875% et avant précompte mobilier et autres frais éventuels) ne sera effectif que si l'Émetteur rembourse les Obligations au pair le 27 mars 2020. Il pourrait être moindre en cas de remboursement anticipé.
- **Risque de fluctuation de prix du titre (risque de marché):** certains paramètres (tels que l'évolution des taux d'intérêt du marché, la perception de la santé financière de l'Émetteur et la volatilité sur les marchés) peuvent avoir une influence positive ou négative sur la valeur des Obligations au cours de leur vie. Cette valeur peut être inférieure ou supérieure à la valeur nominale des Obligations. Le rendement actuariel mentionné ne sera atteint que si les Obligations sont conservées jusqu'au 27 mars 2020. En cas de vente avant cette date, le rendement actuariel obtenu peut différer en fonction du prix du marché au moment de la vente. En général, le prix de marché des Obligations chute si les taux d'intérêt montent. L'investisseur qui souhaite vendre ses Obligations avant la date d'échéance devra les vendre au prix du marché.

- **Risque de liquidité:** la cotation sur le marché réglementé de NYSE Euronext Brussels ne garantit pas le développement d'un marché actif et il se pourrait donc que les investisseurs soient dans l'impossibilité de vendre leurs titres avant la date d'échéance. Le marché des Obligations peut s'avérer peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant la date d'échéance devra les vendre au prix déterminé, en fonction des paramètres de marché du moment, par la banque qui agira comme contrepartie (prix sur lequel est due la taxe sur opérations de bourse). BNP Paribas Fortis ne s'engage pas à systématiquement racheter les Obligations. Chez BNP Paribas Fortis, des frais de courtage sont également prélevés pour une vente d'Obligations avant la date d'échéance (voir rubrique "Frais" en page 6 de cette brochure).
- **Risque de conflits d'intérêts:** Les investisseurs potentiels doivent savoir que l'Émetteur est engagé dans une relation commerciale générale et/ou dans des transactions spécifiques avec BNP Paribas Fortis SA (avec éventuellement des sûretés et/ou des conditions plus favorables qui ne sont pas reprises dans les termes et conditions des Obligations) et que les intérêts de BNP Paribas Fortis SA (et/ou autres sociétés liées) peuvent être contraires à ceux des Obligataires. Les Obligataires doivent savoir que lorsque BNP Paribas Fortis SA intervient en tant que créancier de l'Émetteur ou d'une société liée (ou en quelque autre qualité que ce soit), il n'a aucune obligation à l'égard des Obligataires et n'est pas tenu de protéger les intérêts des Obligataires.



## Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, de vos objectifs d'investissement et de vos connaissances et expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil neutre à dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Plus d'informations sur les profils d'investisseur sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



## Souscription

Le présent document est uniquement rédigé dans le cadre d'une **offre au public en Belgique**. Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

Le montant de l'émission est fixé à un minimum de 100 millions EUR et à un maximum de 250 millions EUR. Le montant final sera déterminé par l'Émetteur sur la base des critères repris dans les Conditions Définitives et sera publié par l'Émetteur sur son site web ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) dès la clôture de l'offre.

### La période de souscription court du 11 mars (9h) au 22 mars 2013 (16h) inclus.

Une clôture anticipée est possible mais ne pourra survenir au plus tôt qu'à la fin du 1<sup>er</sup> jour de la période de souscription, à savoir le 11 mars 2013<sup>1</sup> (voir ci-dessous).

### Allocation

BNP Paribas Fortis a été chargé par l'Émetteur du placement de ces obligations, à concurrence d'un montant repris dans les Conditions Définitives. Dès que le montant qui lui est alloué aura été placé, mais au plus tôt à la fin du premier jour de souscription, à savoir le 11 mars 2013<sup>1</sup>, BNP Paribas Fortis aura la possibilité d'arrêter l'enregistrement des souscriptions, via un avis de fin de vente publié sur son site internet [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions). Ce même avis sera publié sur le site internet de l'Émetteur ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)), lequel site reprendra la liste des institutions qui peuvent encore accepter des souscriptions. Une clôture anticipée de la période de souscription ne peut intervenir que quand toutes les institutions chargées du placement de ces obligations auront placé le montant qui leur a été attribué (redistribué, le cas échéant, comme mentionné dans les Conditions Définitives).

En cas de sursouscription à son niveau, BNP Paribas Fortis répartira les titres entre les souscriptions recueillies, en appliquant le principe de réduction proportionnelle, afin de servir le maximum d'investisseurs. Un ordre introduit pourra être réduit (par multiple de 1.000 EUR et avec, dans la mesure du possible, un montant nominal de minimum de 1.000 EUR correspondant à la coupure des Obligations). L'investisseur potentiel est invité à lire la procédure d'allocation reprise dans les Conditions Définitives.

1 Il est à noter que certaines agences ferment à 16h00. Une souscription reste néanmoins possible par PC banking ou sur simple appel au n° 02 433 41 31 jusque 17h30.

### Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



via simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur:** UCB SA, société anonyme de droit belge.

Il n'existe **pas de rating** pour l'Émetteur ni pour les obligations. Actuellement, il n'entre pas dans les intentions de l'Émetteur de demander ultérieurement une notation pour lui-même ou pour les Obligations.

**Distributeurs en Belgique:** BNP Paribas Fortis, ING Belgique et KBC Bank.

## Titres:

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 100 millions EUR et maximum 250 millions EUR. L'Émetteur se réserve le droit de n'émettre aucune obligation si, à la fin de la période de souscription, les souscriptions collectées par tous les Distributeurs s'élèvent à moins de 100 millions EUR. Vous trouverez plus d'informations sur la manière de déterminer et de publier le montant de l'émission dans Les Conditions Définitives.
- Code ISIN: BE0002428036; EMTN série N°1.
- Titres dématérialisés, non subordonnés, non garantis et soumis au droit belge.
- Cotation: ces Obligations seront cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext Brussels à partir du 27 mars 2013 (voir "Principaux risques de cette émission" en pages 3 et 4 et plus particulièrement le risque de liquidité).



Risque

Les principaux risques que présentent ces Obligations sont décrits en pages 3 et 4.

**L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risque mentionnés dans le Prospectus et, plus particulièrement les risques liés à l'Émetteur et à ses activités spécifiques.**



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 27 mars 2013.

**Prix d'émission:** 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de placement de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

**Echéance:** 27 mars 2020, soit une durée de 7 ans, sauf remboursement anticipé comme précisé ci-dessous.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.

## Remboursement anticipé

### • Remboursement anticipé au gré de l'Émetteur

L'Émetteur dispose de l'option de rembourser anticipativement toutes les Obligations, à tout moment, moyennant l'envoi d'une notice au maximum 30 jours calendriers et au minimum 15 jours calendriers avant le remboursement effectif. Cette notice sera publiée sur le site web de L'Émetteur et sera envoyée par L'Émetteur aux systèmes de clearing pour notification aux Obligataires via leurs banques dépositaires. Le prix de remboursement (avec un minimum de 101% de la valeur nominale) sera calculé par un agent de calcul selon les modalités précisées dans les Conditions Définitives. En cas de remboursement à un prix supérieur au pair, l'excédent par rapport au montant nominal sera considéré comme un intérêt soumis au précompte mobilier.

### • Changement de Contrôle tel que défini dans le Prospectus (page 75)

Les obligataires ont le droit, comme défini en détail dans le Prospectus, d'exiger le remboursement anticipé de leurs obligations si:

- (i) un Changement de Contrôle se produit alors que l'Émetteur ne bénéficie pas d'une notation ou bénéficie d'une notation non-Investment Grade (rating inférieure à BBB-), ou
- (ii) un Changement de Contrôle se produit alors que l'Émetteur bénéficie d'une notation Investment Grade (rating BBB- ou supérieur) et que cette notation est revue à la baisse endéans les 60 jours qui suivent ce Changement de Contrôle.

Les Obligations seront alors remboursées à un prix compris entre 100% et 101% de la valeur nominale, calculé selon les modalités prévues dans les Conditions Définitives.

Dans ce cas, si au moins 85% des titres sont remboursés, l'Émetteur dispose de l'option de rembourser le solde des titres.

Un Changement de Contrôle se produit quand une offre est faite à tous les actionnaires de l'Émetteur (à l'exclusion des personnes agissant de concert avec l'offrant) d'acquiescer à l'intégralité ou la majorité des actions ordinaires de l'Émetteur, et qu'à l'issue de cette offre l'offrant a acquis ou est en droit d'acquiescer les actions ordinaires ou autres titres lui permettant d'exercer plus de 50% des droits de vote habituellement exprimés lors des assemblées générales de l'Émetteur.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la clause de Changement de Contrôle prévue dans le Prospectus ne sera applicable que si elle est approuvée par l'assemblée générale des actionnaires (AG) de l'Émetteur (prévue à ce jour le 25 avril 2013) et qu'elle ne sera effective qu'à partir du moment où la décision de l'AG aura été déposée auprès du greffe du tribunal de commerce de Bruxelles (la Date Effective). Si la clause n'est pas validée par l'AG, elle ne sera donc pas applicable aux Obligations. Il n'y a donc aucune garantie quant à l'application de cette clause. Si la clause n'est pas validée par l'AG, le taux d'intérêt du coupon de l'Obligation sera augmenté de 0,50% (brut) à partir de la période d'intérêt débutant en 2014 (pour le coupon payable en mars 2015 et les coupons suivants, amenant donc le taux d'intérêt brut pour ces coupons à 4,25%). Si un Changement de Contrôle survient avant la Date Effective, les Obligataires n'auront en outre pas le droit d'exercer l'option de remboursement anticipé tel que décrit ci-dessus.

### • Défaut

Les Obligations peuvent être remboursées par anticipation suite à un événement de défaut, tel que défini dans le Prospectus (en page 84), sur demande écrite des obligataires.

### • Changement fiscal

Comme décrit dans le Prospectus, l'Émetteur a le droit de rembourser anticipativement les Obligations à 100% de la valeur nominale si certains changements sont apportés au régime fiscal actuellement d'application.

Les conditions et les modalités pratiques de ces possibilités de remboursement anticipé sont décrites à la Condition 6 des "Terms and conditions" repris dans le Prospectus de base, à lire conjointement avec Les Conditions Définitives.



Remboursement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 3,75% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 27 mars de chaque année et pour la première fois le 27 mars 2014.
- Le rendement actuariel brut calculé sur base du prix d'émission s'élève donc à 3,444% (avant précompte mobilier et autres frais éventuels).



Frais

**Service financier:** gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis:** au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles).



Fiscalité

#### Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les revenus de titres de créances sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%.

Le précompte mobilier a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

#### Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette émission est décrite en page 2.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que BNP Paribas Fortis ait pris toutes les mesures nécessaires en vue de garantir l'exactitude de l'information de ce document, ni BNP Paribas Fortis ni toute personne qui lui est liée ne peut être tenu pour responsable pour tout dommage et coût, direct ou indirect, résultant de ce document ou pour toute décision d'investissement prise sur base de ce document, sauf si celui-ci contient des informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.